

Mont-de-Marsan, le 10 juillet 2023

## **Communiqué de presse**

### **L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour garantir la continuité des soins cet été dans les Landes**

**Dans le département des Landes, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences mais aussi les services de pédiatrie et de psychiatrie. Dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour en limiter les effets et accompagner le déploiement de solutions pour assurer l'accès aux soins et garantir la qualité des prises en charge.**

Le département des Landes est un département touristique qui connaît une fréquentation importante, notamment dans les zones littorales. La mobilisation de tous permet d'assurer un usage pertinent des services des urgences.

#### **| Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions**

Pour préparer le surcroît d'activité en raison de la fréquentation touristique et dans un contexte de tensions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine organise un renforcement du suivi et du pilotage en cette période estivale. Sa délégation départementale anime des réunions territoriales hebdomadaires dédiées aux urgences et aux soins programmés, associant tous les établissements de santé, et des temps d'échanges avec les établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap, afin d'identifier les leviers mobilisables et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental (gestion territoriale des lits, facilitation des sorties d'hospitalisation, etc..).

#### **| Des dispositifs de régulation de l'accès direct aux services d'urgences dans les périodes de fortes tensions**

Lorsque, par manque de médecins et de personnel paramédical, il est nécessaire d'adapter l'organisation au sein d'un service d'urgences, un ensemble de mesures peut être mis en place comme :

- La reprise de certaines lignes médicales d'urgence par d'autres établissements,
- L'implication des médecins de l'établissement au sein des urgences,
- Le travail en coopération entre cliniques, structures médico-sociales et établissements publics,
- Le renfort de la régulation libérale par des médecins généralistes pour les soins non urgents,
- La poursuite de la mobilisation concernant le Service d'Accès aux Soins avec la signature de la lettre d'intention.

Dans le cadre de ce dispositif adapté, l'accueil aux urgences est assuré de manière classique, mais peut être régulé la nuit par l'infirmière d'orientation et d'accueil, en lien avec l'urgentiste présent ou par le Centre 15. C'est le cas du service d'urgences adultes de l'hôpital de Dax régulé de 20h à 8h depuis l'été 2022 par le centre 15.

Toutefois, devant les difficultés en ressources humaines, cette régulation sera renforcée entre 17h et 8h les nuits du 8 juillet au 16 juillet et du 5 août au 10 août afin de se concentrer sur les seules urgences vitales.

Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales reste assurée par les structures mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) 24h/24 et 7j/7, en complémentarité avec les « Véhicules légers infirmiers » rendus opérationnels par le SDIS40 à Biscarosse et Mimizan.

Pour toutes les situations urgentes, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler son médecin traitant en première intention ou le centre 15 avant de se déplacer.

## | Des leviers complémentaires pour améliorer l'accès aux soins non programmés

Pour accueillir les patients relevant des soins non-programmés<sup>1</sup>, des coopérations sont aussi mises en place avec l'appui de la médecine de ville, une coordination territoriale d'autant plus importante que **10 à 30 % des passages aux urgences sont des urgences relatives qui relèvent de la médecine de ville.**

Pour garantir l'accès aux soins non-programmés, le département peut compter sur des professionnels de santé libéraux organisés en [Communautés professionnelles territoriales de santé](#) et en Maisons de santé pluri professionnelles ([cartographie de l'offre de soins non programmés](#)).

La nuit, le week-end et les jours fériés, la régulation médicale assurée par le Centre 15 permet une réponse médicale graduée et adaptée à l'état de santé du patient : conseils, consultation dans un lieu fixe de garde, visite à domicile, recours à l'aide médicale urgente...

## | Des mesures d'organisation pour la Pédiatrie / Maternité

Au niveau de la pédiatrie du CH de Mont-de-Marsan, la continuité des soins sera organisée pour assurer la prise en charge des parturientes.

La néonatalogie du CH de Mont-de-Marsan, seule offre de ce type sur le département est maintenue tout l'été. En fonction des capacités médicales, le nombre de lit sera ajusté sans dégrader le niveau de recours de la maternité de Mont-de-Marsan et l'hôpital de jour sera maintenu. Certaines consultations et hospitalisations classiques de pédiatrie générale pourront être réorientées vers les autres établissements du territoire le cas échéant.

## | Des fragilités en psychiatrie sur Mont-de-Marsan

L'offre en psychiatrie Landaise reste dans la continuité de l'offre actuelle sur le département, elle compte deux centres d'accueil psychiatrie 24h/24 à Dax et Mont-de-Marsan. Cette situation est le résultat d'une situation historique dégradée et elle s'accroît en période estivale. Cependant, une aide est apportée par les acteurs du territoire pour répondre à une partie des fragilités sur le secteur de Mont-de-Marsan notamment à grâce à l'appui de personnels médicaux ou la mise à disposition de lits d'aval. Les centres hospitaliers et l'ARS mènent des réflexions communes afin de réaménager l'offre.

Un certain nombre de ressources transversales, à même d'orienter la population en cas de besoin dans le domaine de la santé mentale, seront opérationnels tout l'été.

⇒ **Questions Psy – 0800 71 08 90** : Questions Psy est une plateforme téléphonique, joignable du lundi au vendredi, de 10h à 17h30, proposant de l'information, du conseil et une orientation dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.

⇒ **3114 - Numéro National de Prévention du Suicide**

<sup>1</sup> Les soins non programmés répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale

# AVANT D'ALLER AUX URGENCES

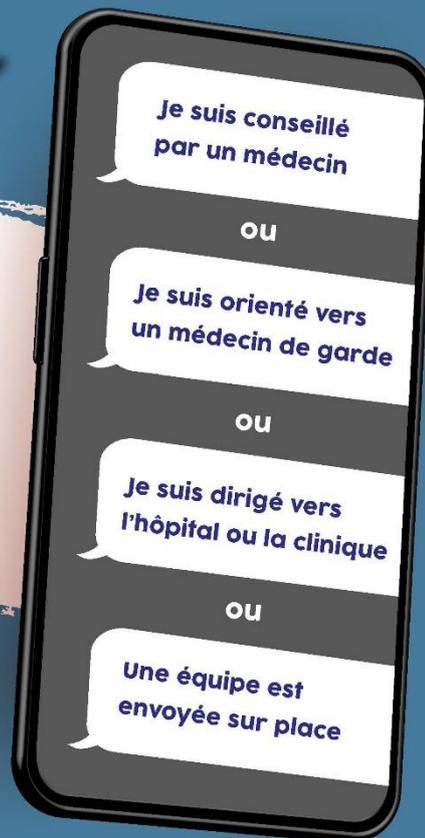
*j'appelle le*

# 15

**LA NUIT, LE WEEK-END,  
OU EN CAS D'URGENCE,**



**En journée, sauf en cas d'urgence,  
je contacte mon médecin traitant.**



## FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES

**Contact presse**

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr